

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.01.15

Présents	25
Pouvoirs	8

**OBJET :**  
**RÉFECTION DE**  
**L'ISOLATION DU**  
**BATIMENT DU CCFF -**  
**DEMANDE DE**  
**DOTATION**  
**D'ÉQUIPEMENT DES**  
**TERRITOIRES**  
**RURAUX – EXERCICE**  
**2024**

L'an deux mille vingt-quatre le 5 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS :** Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Les communes de la Région Provence Alpes Côte d'Azur peuvent bénéficier de la part de l'Etat d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Cette dotation d'équipement a pour but de soutenir l'investissement public local des communes notamment dans le cadre du patrimoine bâti et de la rénovation thermique et transition énergétique afin de les aider à financer, entre autres, des travaux sur des bâtiments communaux et sociaux.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la commune de Bouc Bel Air souhaite engager la réfection de l'isolation du bâtiment abritant le Comité Communal des Feux et Forêts.

Ce bâtiment d'une superficie de 168 m<sup>2</sup>, situé rue André Roussin, ne répond plus aux normes environnementales et devient une passoire énergétique. Pour y remédier, il est prévu la pose d'une isolation de 120 mm par l'extérieur, collé, chevillé avec une couche d'enduit en première passe et la pose le bâtiment d'une trame ainsi que deuxième couche d'enduit.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240205-24\_01\_15-DE

EXTRAIT DU R  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO

